Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-031RHTAB-DE

DELIBERATION N° 2026/031/MaD

Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix févier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 03/02/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de votants :34
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'excusés : 5
Nombre d'absents : 7

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : BOUILLET Isabelle **LANDUJAN** : HENRY Serge (arrivée vers 20h20) **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge, ROUAULT Delphine **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, Thierry VERNEY **MUEL** : CHENAIS Patrick **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
Patrick HERVIOU, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, DIVET Anne, LELU Annette
ABSENTS
BUISSON Alain, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, SAUDRAIS Vanessa, BRICHE Fabien, URVOY Karine, MORICE Anne-Marie
POUVOIRS
Patrick HERVIOU à BOUILLET Isabelle, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LELU Annette à GUITTON Pierre

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-031RHTAB-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 2026/031/MaD

RESSOURCES HUMAINES	**Rapporteur : Karine PASSILLY**

MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER MARS 2026

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et/ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines expose :

1) Une des animatrices de l'Espace France Services a sollicité sa mutation. L'agent était adjoint administratif territorial.
Afin de pourvoir à son remplacement, le poste étant fléché en B, il est proposé au Conseil communautaire :
- D'ouvrir sur la filière animation en catégorie B en créant un poste d'Animateur territorial
- De créer un poste de Rédacteur territorial (filière administrative)
- D'ouvrir sur les 2 autres grades de catégorie C de la filière administrative

Les postes non pourvus à l'issue du processus de recrutement seront ensuite supprimés en séance, après avis du CST.

2) Par ailleurs, dans le cadre d'un surcroît d'activité lié à l'absence d'un agent du service jeunesse, il est proposé la création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation territorial pour une durée de 3 mois reconductible, dans la limite de 9 mois.

3) Huit agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2026. Afin de procéder à leur nomination, en cohérence avec l'organigramme des grades de la collectivité, il est proposé de créer les postes suivants : 1 poste d'Ingénieur principal, 3 postes d'Auxiliaire de puériculture classe supérieure, 2 postes d'Agent social principal 2ème classe, et 2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe.
Les postes auparavant occupés par les agents seront supprimés en séance en fin d'année 2026, après avis du CST et une fois tous les avancements de grade effectués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE des modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1er mars 2026 :**

Filière administrative :
- **Création d'un poste permanent de Rédacteur territorial à temps complet**
- **Création d'un poste permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet**
- **Création d'un poste permanent d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**

Filière animation :
- **Création d'un poste permanent d'Animateur territorial à temps complet**
- **Création d'un poste non permanent d'Adjoint d'animation pour une durée de 3 mois reconductible, dans la limite de 9 mois.**

Filière technique :
- **Création d'un poste permanent d'Ingénieur principal**
- **Création de 2 postes permanents d'Adjoint technique principal de 2ème classe**

Filière sociale :

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-031RHTAB-DE

- **Création de 3 postes d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure**
- **Création de 2 postes d'Agent social principal de 2ème classe**

- **VALIDE les modifications au tableau des effectifs annexé à la présente ;**
- **INDIQUE QUE les crédits afférents seront inscrits au budget ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT